

## **CPU : « Ne pas être dans la cogestion avec l'État » (profession de foi Roussel-Blaise-Bouabdallah)**

Paris - Publié le mercredi 30 novembre 2016 à 14 h 13 - Actualité n° 82106

Affirmation du positionnement de la CPU auprès des instances de décisions politiques et économiques, poursuite de l'action auprès des parlementaires, renforcement de l'indépendance vis-à-vis du ministère, élaboration de propositions dans le cadre de la campagne présidentielle et d'une stratégie pour l'Université, à 10 ans : tels sont les grands axes de Gilles Roussel, Fabienne Blaise et Khaled Bouabdallah, seule équipe candidate dans le cadre du renouvellement du bureau de la CPU, exprimés dans leur profession de foi « Unité et collégialité, pour une CPU encore plus forte », diffusée aux membres de la CPU le 30/11/2016, et dont News Tank a obtenu copie.

« La CPU est devenue un acteur incontournable et reconnu sur toutes les questions qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche. Notre volonté est de donner à la CPU une place encore plus centrale au niveau national et une visibilité accrue au niveau international », indiquent-ils en préambule.

« Instance de discussion, d'échange de bonnes pratiques, de formation des élus et cadres universitaires, de réflexion sur des thèmes émergents et de construction de propositions, la CPU ne peut pas et ne souhaite pas être dans la cogestion avec l'État. Elle restera attachée à son indépendance, tout en favorisant un dialogue constructif avec les ministères et les pouvoirs publics ».

Ils annoncent, sur la question de la représentation de la diversité des membres au sein de la CPU, la tenue « dès le début du mandat d'un grand débat qui sera repris en plénière afin de proposer des solutions collectives, comme la création de nouvelles commissions, permettant de vivre cette diversité au sein d'une organisation puissante et rassemblée ».

L'élection du bureau, ainsi que de la CP2U et des commissions, est prévue le 15/12/2016.

---

### **Un positionnement plus affirmé, une indépendance renforcée**

« Dans ce contexte et au moment où s'ouvre la campagne présidentielle, l'enjeu est celui d'une CPU forte et unie qui porte la parole de l'ESR au-delà de ses déclinaisons diverses. (...)

- Cela implique que l'on s'interroge clairement sur la place de la CPU dans le paysage de l'ESR, sur son organisation interne et son mode de fonctionnement ».

La CPU doit être un acteur incontournable pour la définition des politiques nationales et européennes en matière de formation et de recherche et porter une vision française au niveau international.

- Pour s'en donner les moyens et accroître sa capacité à être force de propositions, elle doit se doter d'expertise et d'outils, comme des ressources communes de veille, qui ne pourront que renforcer sa position dans les discussions et les négociations avec la tutelle et à l'international.
- Par ailleurs, elle poursuivra son action auprès des parlementaires, action qui a montré son efficacité.

Dans le paysage européen, la place qu'occupe notamment la HRK (conférence des recteurs allemands) devrait inspirer la CPU.

## Les grands enjeux

L'élection présidentielle 2017

« Des propositions fortes doivent être portées par la CPU avec comme point d'orgue le colloque de la CPU organisé fin février. (...) La CPU doit être force de propositions, et se positionner par rapport aux programmes des différents candidats, afin d'être prête lorsque le prochain gouvernement se mettra en place ».

« Nous devons aussi convaincre les décideurs politiques que l'enseignement supérieur et la recherche se doivent d'être pensés comme un tout. (...) L'Université, acteur majeur des politiques publiques, se doit d'avoir un ministère de plein exercice et sans séparation de la recherche et de l'enseignement supérieur, avec à son service une administration centrale unifiée, intégrant des fonctions supports spécifiques à l'ESR ».

Une vision à 10 ans

« Le rôle de la CPU est de répondre aux défis de demain. Elle ne peut se contenter d'être une force de proposition limitée par les échéances électorales ; elle doit s'inscrire dans une vision à, au moins, 10 ans ».

Les axes majeurs :

- Repenser le modèle économique de nos établissements, en tenant compte de leur diversité.
  - Passer à l'étape d'une réelle et plus large autonomie pour les universités.
    - Mettre en place des stratégies territoriales et une coordination de site.
      - Contribuer davantage aux grandes orientations nationales en matière de recherche.
      - Faire évoluer en profondeur la formation initiale et continue.
        - Etre force de proposition sur la question du bachelor.
          - S'emparer avec l'ensemble du système postbac, dans sa diversité et sa complémentarité, de la question de la formation post-bac.
  - Poursuivre la consolidation des Espé.
    - Soutenir l'attractivité internationale de notre modèle d'ESR.
      - Aider à la mise en place d'actions en matière de qualité de vie sur les campus.
        - Accompagner la transformation par le numérique.
          - Promouvoir la responsabilité sociale des établissements.

## Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau (fin de mandat : décembre 2016)

Jean-Loup SALZMANN, président

Khaled BOUABDALLAH, vice-président.

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)
- des conseillers et consultants (7 personnes)
- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

---

© News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »